





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 2 Février 2016 à 20H30

 Date de convocation :	29 janvier 2016
 Lieu de la réunion :	Salle du Conseil Municipal
 Président :	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
 Secrétaire de Séance :	Madame Myriam ALZAGA

Etaients présents :

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Madame Claudette FAGET
3. Monsieur Patrick GRIGIS
4. Madame Aurore MERVILLE COMET
5. Monsieur Michel GODARD
6. Monsieur Raphaël LANGLAIS
7. Monsieur Gérard PRADEL
8. Monsieur Christian CHEVALLIER
9. Mme Myriam ALZAGA
10. Monsieur Gérard PRADEL
11. Mme Christine MUNICH
12. Monsieur Didier CORTES
13. Madame Anne-Lise CAMUS
14. Madame Anne-Laure BONATO

Ont donné procuration :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 15. Monsieur Robert JORDAN | Procuration à Mme VIGNON |
| 16. Madame Chantal PINEL | Procuration à Mme FAGET |
| 17. Monsieur Michaël HAHN | Procuration à M. GODARD |
| 18. Monsieur François MERVILLE | Procuration à M. LANGLAIS |
| 19. Madame Bernadette FAURE | Procuration à M. CORTES |

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, cite les procurations. Elle désigne la secrétaire de séance et fait lecture de l'ordre du jour.

1. Relecture et approbation de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015

Corinne VIGNON donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 et demande d'approuver le procès-verbal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

2. Lecture et approbation de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2016,

Corinne VIGNON donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016 et demande d'approuver le procès-verbal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

✓ SERVICE TECHNIQUE

3. Participation financière pour la mise en lumière du City Stade

Patrick GRIGIS : Le projet est d'éclairer tout le plateau sportif qui fait 800m², qui regroupe l'ancien terrain de basket qui n'existe plus, le principe est de poser le City-Stade que nous avons déjà réservé à la société

COMPAN et de rajouter en plus 2 buts de foot pour aménager complètement le plateau. D'abord ce serait pour permettre à l'association de foot de pouvoir fonctionner quand le terrain en herbe n'est pas praticable, c'est le cas depuis la rentrée, ils ne peuvent pas s'entraîner, le fait d'aménager ce plateau, permettrait aux enfants et aux seniors vétérans de s'entraîner le soir. Nous sommes en réflexion depuis le mois de septembre sur ce projet y compris avec les représentants d'association du foot, nous souhaitons éclairer ce plateau le mieux possible et à moindre frais.

Raphaël LANGLAIS : Le SDEHG nous a fait 3 propositions, au niveau de l'éclairage de la plateforme de 800m², nous avons retenu celle en LED plus chère à l'achat mais rentabilisée en 4 ans. Nos partirions sur 2 mâts de 14 mètres qui seraient placés du côté de la rue des Pyrénées avec 2 projecteurs LED, pour chaque mâts cela fait 4 projecteurs, avec un éclairage de 110 lux au sol, c'est ce qu'il faut pour que toute la plateforme soit bien éclairée. Nous partirions sur une commande typique comme celle du Stade de foot actuellement, c'est-à-dire que le club l'enclenche avec une clé en arrivant et elle s'éteint au bout de 2 heures. Cela va nécessiter de refaire aux normes le poste de commande car au stade de foot actuellement les fils pendent jusqu'à la clé de contact. Nous en profitons également pour optimiser l'éclairage public du Stade puisque des candélabres sont rattachés à la lumière du Stade et nous allons rattacher à l'éclairage public également 2 candélabres qui sont liés actuellement au Club House.

Anne-Lise CAMUS : Quel est l'intérêt ?

Raphaël LANGLAIS : l'intérêt qu'il soit rattaché au SDEHG, simplement que le SDEHG s'en occupera, l'éclairage public est sur le logiciel du SDEHG et toute intervention, les ampoules et entretien classique se fera par le SDEHG et ne se fera plus sous les fonds de la mairie.

Corinne VIGNON : Et en plus il y aura les subventions si jamais il y a des problèmes.

Raphaël LANGLAIS : il y aura 1000 watts sur chaque mât et 110 lux au sol de façon homogène sur tout le terrain. Cela va nécessiter des travaux de la part du SDEHG, comme les mâts font 14 mètres il faut un véhicule assez important pour monter ces mâts. Le LED étant très utilisé, le prix LED a diminué considérablement.

Anne-Lise CAMUS : Quel est le revêtement du parterre au City Stade ?

Raphaël LANGLAIS et Patrick GRIGIS : Actuellement c'est du bitume, et nous sommes en train de demander des devis pour poser de la moquette synthétique.

Corinne VIGNON : Peut-être le mettre dans le budget 2016.

Anne-Lise CAMUS : Un terrain de foot en bitume...

Raphaël LANGLAIS : C'est mieux que l'herbe gorgée d'eau...

Anne-Lise CAMUS : je ne sais pas si cela va être bien... le foot je n'y vais jamais.

Patrick GRIGIS : C'est vrai que pour les adultes cela ne posera pas de problème, pour les enfants c'est quand-même mieux s'il y a de la moquette synthétique quand ils tombent.

Raphaël LANGLAIS : La partie grise que vous voyez sur le plan c'est qu'elle soit à terme équipée de moquette synthétique.

Corinne VIGNON : Le club de foot apparemment est content.

Patrick GRIGIS : Surtout qu'actuellement ils louent des installations, cela fait des frais de déplacements pour les parents, quand ils vont au City stade qui se trouve en Mons, ils louent également des terrains quand il pleut, ils pourront effectivement s'entraîner sur ce plateau.

Corinne VIGNON : Pour le City Stade je ne sais pas ce que l'assemblée en pense, mais il faut qu'il puisse être accessible l'été aux enfants du village qui veulent s'amuser.

Patrick GRIGIS : C'est cela surtout l'été.

Anne-Lise CAMUS : Cela veut dire que le stade sera tout le temps ouvert...

Corinne VIGNON : Je pense que nous devons réfléchir à un système et toute bonne idée est à prendre. Est-ce qu'il faut mettre un petit tourniquet piéton, car il faut empêcher les voitures de passer.

Didier CORTES : Et par le bas ?

Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE : Il y a un passage piéton.

Corinne VIGNON : Oui en haut...

Raphaël LANGLAIS : Une commune comme Balma, ils ont plusieurs terrains, le terrain est ouvert à tout le monde.

Didier CORTES : Oui le City-stade, c'est dit qu'il soit accessible à tout le monde, c'est une bonne idée...

Patrick GRIGIS : Cela évitera que les jeunes aillent sur le terrain en herbe...

Didier CORTES : Oui.

Corinne VIGNON : il faut réfléchir à un accès, par le haut, par le bas...et trouver le système le moins coûteux. La grille est un peu usagée, nous trouverons le système...et donc il serait monté ?

Patrick GRIGIS : Nous attendons d'avoir un délai du SDEHG....

Raphaël LANGLAIS : Suite à la délibération de ce soir, il serait mis en place fin juin mi-juillet, car chez eux, commander les mâts prennent un certain temps.

Patrick GRIGIS :.....inaudible...de façon à ce que début août nous reprenions les entraînements.

Didier CORTES : A cette période, nous pouvons penser qu'ils pourront utiliser le stade.

Corinne VIGNON : Oui

Patrick GRIGIS : Oui qu'ils aient la certitude que l'année qui va suivre ils pourront faire les entraînements.

Corinne VIGNON : Messieurs, Dames, si vous êtes d'accord, je vous propose d'adopter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

Patrick GRIGIS : Peut-être donner le montant ?

Corinne VIGNON : le montant, oui je peux le donner il était noté sur la délibération, Total des travaux 250025 Euros sachant qu'il reste à la charge de la commune 11984 Euros, le reste étant financé par la part SEHG et par la TVA qui est récupérée par le SDEHG.

Raphaël LANGLAIS : Pour information un projecteur c'est 850 Euros .

Corinne VIGNON : Très bien... *Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

✓ **URBANISME**

4. Modification du PLU : « Le Petit Cab »

Corinne VIGNON : Nous vous avons posé la délibération sur la table, je suis désolée, nous n'avons pu vous la donner avant, car nous attendions l'accord de Toulouse Métropole puisque ce sont eux qui nous ont guidés sur la délibération et nous l'avons eue cette après-midi. Délibération nécessaire pour le Conseil Communautaire du 18 février qui aura lieu aux Espaces Vanel à Toulouse. Je rappelle que nous avons une procédure de déclaration de projet qui était engagée par Toulouse Métropole le 9 avril 2015 pour permettre la réhabilitation du Petit Cab. Cette réalisation nécessitait une modification du Plan Local d'Urbanisme, par le biais d'une procédure de mise en conformité. La création d'un secteur N2 était nécessaire, le dossier d'enquête publique a eu lieu du 9 novembre au 11 décembre 2015, il fallait justifier de l'intérêt général du progrès avec un projet économique puisqu'il créera 4 ou 5 emplois, utilisation de salle polyvalente, auparavant c'était au pluriel, il est possible que ce ne soit qu'une salle dorénavant, et ensuite l'attrait touristique de loisir lié à l'espace public qu'est le Lac. Il se peut qu'il soit mis en place à côté du Petit Cab, des jeux d'enfants....Il y a des choses qui sont simplement provisoires. Suite à l'enquête Publique, deux registres d'enquêtes ont été ouverts, l'un à Toulouse Métropole, l'autre à la mairie de Flourens, et donc le commissaire enquêteur a déclaré un avis favorable, sans réserve, ni recommandations au projet du 11/01/2016. Pour information, nous avons demandé au porteur de projet de descendre d'un mètre la sablière ce qui rassure Toulouse Métropole que nous ne puissions pas faire un étage, il y a un rez-de-chaussée plus un toit en pente, et la hauteur sous sablière sera de 4m ou 4m50 mais en tous cas nous avons descendu d'un mètre. Le volet paysagé a été renforcé, l'intérêt général a été déclaré, c'est un bâtiment commercial à usage de restauration ce sera spécifié dans le PLU.

Anne-Lise CAMUS : Ce n'est pas d'intérêt collectif cela a été remplacé par bâtiment commercial ?

Corinne VIGNON : Bâtiment commercial, mais l'intérêt collectif de par l'emploi, de par le prêt de salle a été déclaré. Alors le nombre de personnes qui ont participé à l'enquête publique est de 39, 20 personnes soutiennent notre projet sans réserve, 6 personnes soutiennent le projet mais ont émis des réserves, globalement c'était par rapport à la hauteur, 11 personnes ne sont pas favorables au projet et 2 personnes n'ont pas émis d'avis. Nous attendons le Conseil Communautaire le 18 février ensuite nous ferons le permis de construire, bien entendu, lorsque j'aurai des choses très précises à vous présenter vous serez au courant. Il est vrai que l'esquisse présentée dans l'enquête publique était très sommaire, j'entends parfaitement que les gens puissent avoir des doutes. L'architecte me confirme un seul (inaudible) et une toiture complètement végétalisée ce qui va faire que le Petit Cab va être moins visible qu'il ne l'est aujourd'hui. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Au vu de ces éléments, je vous demande de donner un avis favorable à la déclaration de projet et cette délibération va être envoyée à Toulouse Métropole dès demain. Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie Messieurs, Dames. Vote à l'unanimité.

5. Acquisition de la parcelle ZE 876 moyennant l'Euro symbolique

Corinne VIGNON : C'est très simple vous savez qu'aujourd'hui l'impasse de la Digue est une voie privée, vous avez ici l'avenue de la Digue, ici, la maison de Madame LAFFONT-SUSPENE, la maison de Monsieur et Madame RIVALS et ici, la maison RAGO, la mairie est ici... actuellement, tout ce chemin, il est privé, or

si nous souhaitons que les personnes accèdent au parking de la maison RAGOU qui est sur le côté... il est important pour nous de récupérer cette partie-là, ici ce sont des parcelles qui pour l'instant appartiennent au propriétaire. Cela veut dire que Madame LAFFONT SUSPENSE peut rentrer par-là, les propriétaires de ce terrain aussi et Monsieur RIVALS également. Ils peuvent avoir un droit de passage pour passer devant la maison RAGOU. L'objet de cette délibération est de récupérer cette parcelle, la « D » à l'Euro symbolique, de façon à ce que nous puissions demander à Toulouse Métropole de faire les travaux lorsque la maison RAGOU sera complètement achevée. A ce jour, je pense que vous avez pu constater que ce chemin était dans un état relatif et qu'il était nécessaire d'une part d'apporter de l'éclairage public, d'autre part de refaire (inaudible...) il y a une petite source, cela coule et il faudra refaire le revêtement. L'objet n'est pas de le refaire maintenant...1 euro symbolique... Vous avez des questions ?

Didier CORTES : Oui, de mémoire le chemin qu'il y a en indivision, il semble que l'indivision a été cassée et nous récupérons une partie qui est au niveau de la parcelle que nous avons achetée ? C'est cela l'idée ?

Corinne VIGNON : Alors... il était en indivision mais il était en indivision multiple, alors que là nous avons bien sectionné, Monsieur RIVAL pourrait au niveau de la maison RAGOU mettre une petite chaînette « Propriété privée », bien entendu il ne le fera pas car il a besoin du droit de passage pour descendre. L'indivision est vraiment sectionnée, chacun est propriétaire de son sceau, et nous nous devenons propriétaires de la partie Maison RAGOU.

Didier CORTES : Au droit de la parcelle...

Corinne VIGNON : Exactement.

Didier CORTES : D'accord.

Corinne VIGNON : Cela veut dire que l'état de la route c'est leur problème

Didier CORTES : j'imagine qu'il faudra établir des conventions de passage.

Corinne VIGNON : Exactement.

Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE : Mais puisqu'il est communal

Didier CORTES : Il est communal mais sur une partie

Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE : Le public n'a aucune raison d'y aller...

Corinne VIGNON : s'il y a un développement de la maison RAGOU, nous ne savons pas, et même dans 30 ans... nous ne serons plus là d'ailleurs.... Il peut y avoir quelque chose sur ce terrain. La parcelle est de 0 hectare 689 ares. Doc je vous propose d'adopter cette délibération, nous allons acquérir auprès de Madame BASCLAIN et de Madame NOEL la parcelle ZE 876 moyennant l'euro symbolique.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

✓ RESSOURCES HUMAINES

6. Recrutement d'un vacataire

Corinne VIGNON : L'objet du recrutement de ce vacataire, vous savez que Philippe BOREILLO n'est plus parmi nous et donc la distribution du regard se faisait entre Rachid, Philippe, un peu les employés municipaux, et les élus font également d'autres quartiers et nous avons besoin d'un vacataire. Nous proposons la possibilité d'embaucher la personne ici présente : Monsieur BERTAUD pour distribuer : les regards et ponctuellement plutôt sur son quartier c'est-à-dire la partie Crête. Nous avons la possibilité de recruter un vacataire pour exécuter des actes déterminés, un recrutement discontinu dans le temps et répondre à un besoin de la collectivité. Nous proposons au Conseil Municipal d'adopter cette délibération qui propose une durée de 18 jours à l'année hors week-end et sur un forfait journalier de 60 Euros net. L'intérêt est de donner un petit complément de salaire à un retraité flourensois et donner également un coup de main à Rachid qui maintenant est seul. Nous savons que cela sera particulièrement bien fait car Monsieur BERTAUD connaît toutes les boîtes aux lettres quand il fait la tournée des fleurs. Avez-vous des questions par rapport à cette délibération ?

Didier CORTES : Je n'ai pas eu les délibérations, je suis arrivé tard et je ne suis pas rentré entre midi et deux heures.

Corinne VIGNON : Nous pouvons en parler nous sommes là pour cela. Et cette fois-ci c'est de notre faute.

Didier CORTES : Sur le principe, nous pensons qu'il y a suffisamment de monde au sein de l'équipe, j'ai compris que c'était dix-huit jours par an.

Corinne VIGNON : Au maximum.

Didier CORTES : Nous n'allons pas aller contre le projet mais j'aurai aimé que nous discussions de l'attribution de la personne qui doit le faire. Je n'ai rien contre Henri. Nous aurions pu imaginer de le faire faire par un étudiant qui ont aussi des besoins financiers. J'aurai bien aimé que cette discussion ait eu lieu, je n'engage personne dans cette réflexion, je ne vais pas voter contre mais je vais m'abstenir sur cette délibération parce que le personnel est suffisant.

Corinne VIGNON : Par rapport au personnel, il y a une chose que vous ne savez pas Jean-Claude POLES des ateliers municipaux est malade, et a 4 grammes 63 de diabète donc ce n'est pas un petit problème. En réalité Jean-Claude a déjà fait trois mois de maladie, il avait déjà fait du diabète... là, il a été à l'hôpital la semaine dernière, il ne va pas du tout... Il faudra peut-être le passer en mi-temps thérapeutique...c'est très sérieux. Aux ateliers en général, ils tournent plus à trois personnes qu'à quatre. Philippe BOREILLO est parti et nous ne l'avons pas remplacé, nous n'avons pas remplacé non plus Sylvain CHERY non plus, toute la distribution gérée, alors les élus distribuent, mais tout le temps c'est assez contraignant car les élus travaillent aussi, nous avons une équipe relativement jeune, beaucoup de gens travaillent, donc c'est souvent difficile. Jean-Claude veut continuer à travailler et nous avons besoin de lui, en revanche, il va falloir que nous trouvions un substitue car la période de tonte va arriver au mois d'avril, je crois n'est-ce pas Michel ?

Michel GODARD : Oui c'est cela.

Didier CORTES : Nous avons voté une délibération qui nous permettait d'embaucher non ?

Corinne VIGNON : C'est cela. Je voulais vous en informer puisque nous l'avons su la semaine dernière et nous avons dû le raccompagner à la maison, il ignorait d'ailleurs qu'il était à un niveau très élevé.

Patrick GRIGIS : C'est intéressant de proposer à un ancien du village dont il connaît effectivement les différents quartiers. Nous, les élus quand nous nous répartissons les quartiers, s'il y a un élu qui ne peut pas sur la semaine faire la distribution de son quartier, il peut y avoir des oublis.

Corinne VIGNON : C'est vrai que les quartiers l'Orée du Lac, sentier du Lac 1, sentier du lac 2, Lalie ...Les externe nous allons les gérer, le travail d'Henri sera vraiment centré sur le village pour pouvoir le faire à pied. Je vous demande d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée avec 3 abstentions.

Madame le Maire clôture le Conseil Municipal et donne la parole au public.

Fin de la séance